

Filière Ovine et Caprine

Revue trimestrielle de la Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne
2ième trimestre 2012 – N° 40

Devenir membre de la Ficow

En devenant membre de la Ficow, vous bénéficiez de ses services et vous recevez sa revue trimestrielle.

Pour s'affilier(*) :

verser une cotisation annuelle de 12 €, sur le compte BE66 1030 1015 3443 (*communication : cotisation*).

(*) Les membres de l'AWEOC et du GREPO sont affiliés automatiquement par leur association.

Ont contribué à la rédaction de ce numéro:

Christel Daniaux (FICOW)
Philippe Dejardin (AWEOC)
Pierre Rondia (CRA-W)
Philippe Vandiest (FICOW)

F.I.C.O.W.

Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
Tél. : 081/62 74 47
Fax : 081/60 04 46
E mail : ficow@ficow.be

Conseil d'administration

Jean Devillers – Président

J. Cornet – CETA Namur-Lux.
V. Marlaire - GREPO
J. Rappe – AWEOC
M. Remy – ARSIA
N. Kirschvink – FUNDP
M.-L. Semaille – FWA
J. Dupuis - GRECOL

Permanents

Philippe Vandiest
Christel Daniaux

Sommaire

Les mammites, une cause importante de réforme	P. 3
Faire pâturer des moutons sur des milieux naturels : un atout écologique...et économique ?	P. 8
Quelles prairies pour les ovins ? Conduite de la prairie et choix des espèces fourragères	P. 9
Intérêt d'une complémentation des agneaux au pâturage pendant la période d'allaitement	P. 17
Être indépendant à titre complémentaire en agriculture	P. 22
Exportation d'animaux reproducteurs avec le concours de l'AWEOC	P. 26



Le mot de la Fédération

Philippe Vandiest – FICOW

Allemagne, Hollande, Belgique, Royaume-Uni, France, Luxembourg, Espagne et Italie. Le virus de Schmallenberg est aujourd'hui présent un peu partout en Europe occidentale. Médiatiquement, on le présente surtout au travers des conséquences de son passage dans les élevages de moutons où les pertes d'agneaux ont été très importantes et parfois supérieures à 50 %. Cependant, chèvres et bovins ont aussi été affectés par le virus. Chez les chèvres, les conséquences sont les mêmes que chez les moutons : malformations et mortalités néo-natales. Chez les bovins, si jusqu'il n'y a eu la présence du virus n'était diagnostiquée que par l'analyse d'avortons (sans qu'on puisse pour cela le culpabiliser de l'avortement), depuis quelques semaines les naissances de veaux malformés se multiplient. Les scientifiques progressent dans leurs recherches. Ils ont apparenté le virus de Schmallenberg au groupe des Simbu-virus, virus véhiculés par des culicoïdes et affectant uniquement les ruminants. Ils semblent optimistes quant à un retour à une situation normale pour les prochaines mises bas du fait que la majorité des animaux auront été infectés avant leur mise à la reproduction et présenteront donc une immunité face au virus.

Ce 18 avril, la FICOW s'est présentée au nouveau ministre régional en charge de l'agriculture, Monsieur Carlo Di Antonio. Pour cette rencontre, elle avait convié une quinzaine d'éleveurs à débattre suite à une présentation faite sur la situation des secteurs ovins et caprins en Wallonie et sur les perspectives de soutien de ces secteurs qui pourraient être envisagées dans la réforme de la Politique Agricole Commune prévue pour l'an prochain. L'avenir du développement de l'élevage ovin et caprin en Wallonie passe en grande partie par l'intérêt que le monde agri-

cole voudra lui accorder car c'est lui qui dispose des terres agricoles, terres de plus en plus difficiles d'accès pour les non actifs agricoles. Or le monde agricole n'est déjà pas content de son sort. Comment dès lors le sensibiliser à des spéculations qui lui paraissent marginales, dont la charge de travail est importante, dont la marge brute hors prime est moindre et qui de surcroît ne bénéficient d'aucune aide spécifique de la PAC ? La FICOW a présenté au Ministre diverses pistes de réflexion basées sur une approche comparative des marges brutes de l'élevage ovin viande et de l'élevage bovin allaitant. Hors primes de toute nature qui soit, la marge dégagée par l'élevage ovin est de l'ordre de 300 € / ha inférieure à celle de l'élevage bovin allaitant. C'est dire l'attention que méritent les secteurs ovins et caprins lorsque les éleveurs de bovins clament leurs difficultés ! Attentif à la présentation faite, Monsieur Di Antonio s'est dit très satisfait de cette rencontre qui en appelle d'autres.

! SCHMALLEMBERG: VOTRE PARTICIPATION À L'ENQUÊTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE !

L'Unité d'Epidémiologie et Analyse de Risques de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège (UREAR-ULg), en collaboration avec le Département de Médecine Vétérinaire et Centre du Mouton de l'Université de Namur, entame une enquête épidémiologique visant à évaluer l'impact zootechnique et économique de la maladie de Schmallenberg sur les élevages ovins et/ou caprins en Belgique.

La première étape de cette enquête consiste en un questionnaire à destination des éleveurs. **CETTE ENQUÊTE NE PEUT donc ÊTRE RÉALISÉE SANS VOTRE PARTICIPATION.** L'anonymat est garanti. Merci de prendre quelques minutes de votre temps à cette fin, **QUE VOTRE EXPLOITATION SOIT OU NE SOIT PAS AFFECTÉE PAR LE VIRUS SCHMALLEMBERG.**

Le formulaire d'enquête peut être téléchargé sur le site web de la FICOW : <http://www.ficow.be/>

Il doit être renvoyé pour le 31 mai 2012. Le renvoi peut se faire :

- Soit par mail : claudesaegerman@ulg.ac.be
- Soit par voie postale : Centre de Recherches Ovines, 18 rue du Strouvia, 5340 Faulx-les-Tombes.

Les résultats seront communiqués dès que possible dans votre revue « Filière ovine et caprine ».



LES MAMMITES,

UNE CAUSE IMPORTANTE DE RÉFORME

Philippe Vandiest

Durant son jeune âge, l'agneau croît essentiellement grâce au lait qu'il ingurgite. C'est son unique aliment pendant son premier mois de vie et son principal aliment jusqu'à l'âge de 8 semaines. Pour l'agneau d'herbe non complétement en prairie, le lait reste essentiel jusqu'à l'âge de 14 semaines car il ne peut remplacer son apport alimentaire par une augmentation de sa consommation d'herbe.

Le lait est le carburant de la croissance juvénile des agneaux. Son générateur est le pis de la brebis et il ne produit en suffisance que si elle est nourrie correctement, tant quantitativement que qualitativement. La production de lait dépend aussi de la valeur génétique de la brebis et de l'état sanitaire du pis. Un pis exempt de mammite est nécessaire pour assurer une croissance optimale des agneaux, surtout en cas de naissances multiples. A défaut, l'éleveur devra recourir à l'allaitement artificiel (toujours coûteux) ou à l'adoption (parfois difficile), procédés générant souvent une moins bonne croissance et toujours un surplus de travail. Il est donc important de contrôler les pis pour repérer les mammites et réformer les brebis atteintes.

Le pis, deux glandes distinctes

Le pis des brebis est constitué de deux glandes distinctes, séparées par un ligament suspenseur et ayant chacune leurs propres systèmes sanguin et lymphatique. Le pis est donc constitué de deux demi-pis 'indépendants'. La contamination d'un demi-pis par un agent pathogène n'engendre donc pas la contamination de l'autre demi-pis.

Ainsi, si la brebis a une mammite, c'est à droite ou à gauche, mais pas des deux côtés, ou alors ils ont été contaminés indépendamment.

L'examen du pis porte principalement sur le repérage des mammites et sur la détection de blessures pouvant engendrer des mammites. Il doit être effectué à 3 périodes clés :

- à la mise en lutte, pour vérifier que des mammites de tarissement ne se sont pas développées,
- à l'agnelage, pour rechercher une congestion ou une chaleur avec risque de mammite,
- le jour du sevrage, pour faire un bilan de la lactation.

Le pis doit être symétrique et souple à la palpation. Il ne doit pas présenter d'œdème, d'indurations ou d'abcès et ne pas être plus chaud que le reste du corps de la brebis. Les trayons doivent

être uniformément souples et ne pas présenter de lésions cutanées (morsures, boutons, verrues). Si lésions il y a, l'éleveur doit y être attentif car elles rendent les tétées douloureuses pour la brebis et sont donc source de refus de tétées ... et donc d'apparition de mammites. Le

lait, dont on peut avoir un aperçu en tirant quelques jets dans la paume de sa main, doit être liquide et uniformément blanc.

UN PIS SAIN (à gauche) VS. UN PIS ATTEINT D'UNE MAMMITE (à droite)



Les mammites, une cause importante de réforme

La mammite est une inflammation de la glande mammaire. Elle est d'origine infectieuse, principalement bactérienne et plus accessoirement vi-

TABLEAU 1 – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MAMMITES AIGÜES

Type de mammite aiguë	Germes pathogènes	Symptômes	Prévention
Généralités		Rougeur et gonflement du 'quartier' atteint, douleur engendrant abattement, boiterie et anorexie, lait anormal (aqueux et porteur de grumeaux).	Bonne hygiène : <ul style="list-style-type: none"> ➤ litière propre et sèche ; ➤ lutte contre les affections et les traumatismes cutanés ; ➤ élimination des zones boueuses ; Eviter les lésions aux trayons causées par : <ul style="list-style-type: none"> ➤ agneaux "voleurs" ; ➤ agneaux affamés ; ➤ ecthyma ;
Coliforme	<i>E. coli</i> <i>Klebsiella</i>	Fièvre, dépression, choc et mort, parfois thrombose vasculaire. Survient souvent juste après la mise bas.	
Gangrèneuse	<i>Staphylococcus aureus</i> <i>Clostridium septicum</i>	'Quartier' atteint rouge et chaud, violacé après 2 à 3 jours, puis noir et froid (thrombose). 80 % de mortalité si absence de traitement.	
	<i>Mannheimia haemolytica</i>	Atrophie du 'quartier' atteint, qui devient parfois cyanosé en fin d'évolution. 50 % de mortalité si absence de traitement. Les brebis survivantes développent souvent des abcès.	
	<i>Actinomyces</i> <i>Corynebacterium pyogens</i>	Abcès qui percent à travers la peau de la mamelle.	

rale (*Maedi Visna*) ou fongique (mycoplasme). Elle peut aussi être déclenchée par une non vidange du pis par l'agneau (mort, malade, sevré) ou par un refus d'allaitement de la brebis suite à un traumatisme au pis (blessure au trayon, coup de soleil ou coup de froid sur le pis).

La mammite se déclenche à l'agnelage, en cours de lactation ou au tarissement. Elle rend généralement la glande mammaire atteinte définitivement improductive et est de ce fait une cause de réforme des brebis.

Les mammites de lactation, attention au pis sale ou à un "quartier" non tété

A l'agnelage, il est aisé de vérifier la fonctionnalité du pis, que ce soit lors du part quand la brebis est couchée - et alors souvent docile - ou lorsqu'elle est mise en case d'agnelage. Tirer quelques jets de chaque trayon permet de les déboucher plus facilement et plus rapidement que ne pourraient le faire les agneaux et donc de décongestionner le pis. Si à défaut de colostrum, un trayon libère un liquide aqueux et des grumeaux blanchâtres, pas de doute: une mammite s'est

déclenchée en fin de gestation. Si rien ne sort du trayon ou s'il n'en sort que quelques grumeaux épais, c'est que la brebis a souffert d'une mammite lors du tarissement.

Le risque de mammite est présent durant toute la période de lactation, mais surtout durant les deux premiers mois lorsque la production de lait est importante. Comme les agneaux têtent souvent au même trayon, il faut être attentif aux brebis qui allaitent plusieurs agneaux et dont un meurt. Le "quartier" non tété risquant de se gorger de lait, il est alors prudent de rentrer la brebis si elle est en prairie et de tâcher d'habituer l'agneau restant à téter aux deux mamelles.

Si une mammite se déclenche à l'agnelage ou durant la lactation, le "quartier" atteint doit être traité pour être décongestionné et il faut administrer à la brebis un antibiotique par voie générale (injection intra-musculaire) ou directement dans le trayon (injection intra-mammaire). L'efficacité de l'injection intra-mammaire n'est pas garantie si la brebis reste suitée car, dans un premier temps, le quartier atteint restera tété par l'agneau et l'antibiotique administré en sera extrait, ou tout au moins en partie.

TABLEAU 2 – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MAMMITES AUTRES QU'ÀIGÜES

Type de mammité	Germes pathogènes	Symptômes	Prévention
Subclinique	Grande variété de germes	Mauvaise croissance des agneaux due à une faible production laitière, mortalité néonatale, boiterie.	Environnement propre et sans boue. Élimination des brebis avec mammites, source de contamination. Lutte contre l'ecthyma et autres lésions cutanées du pis. Bonne conduite du tarissement (restriction alimentaire).
Atrophique	<i>Mycoplasma agalactiae</i> <i>Mycoïdes mycoïdes</i>	Mammité aiguë ou chronique. Pis rempli mais faible production de lait due à l'atrophie du tissu mammaire (mauvaise croissance des agneaux).	Contamination par le lait, l'urine, les sécrétions nasales, oculaires et reproductrices. Élimination des brebis malades.
Interstitielle chronique indurative	Virus du Maedi <i>Visna</i>	Chez les brebis de plus de 3 ans. Nombreux pis de bois (induration de la mamelle), réduction de la production, mauvaise croissance des agneaux. Présence de symptômes articulaires et pulmonaires.	Réforme des brebis infectées. Séparation des agneaux de leurs mères et thermisation du lait. Plan d'éradication de la maladie (tests sérologiques).

Après la tétée, le sphincter du trayon ne se ferme pas immédiatement et est une source d'entrée de germes pathogènes dans la mamelle. Aussi, maintenir le pis et les trayons propres par un litage adéquat en bergerie, par une proscription du pâturage des zones boueuses et par une prévention des diarrhées dues aux verminoses et aux changements alimentaires brutaux permet de prévenir les mammites de lactation.

Les mammites de tarissement, une mauvaise surprise à l'agnelage

Le sevrage des agneaux est une période où le risque de développement de mammites est très important car le pis reste productif mais n'est plus vidé de son lait. Aussi faut-il encadrer cet instant par une conduite alimentaire réduisant la production du lait.

Deux semaines avant le sevrage des agneaux, la ration des brebis en bergerie est réduite par

la suppression de l'apport en concentré ou tout au moins par la suppression d'apports protéiques (pour les agnelles). Si les brebis sont en prairie, elles sont mises sur une parcelle où l'herbe est peu abondante (!!! pas sur une parcelle à herbe courte issue d'une repousse car cette herbe est très riche, surtout en protéines).

Au sevrage, selon le cas, les brebis restent en bergerie ou y sont rentrées. Elles sont privées d'eau pendant un jour et, pendant une dizaine de jours, ne reçoivent que de la paille ou un foin de piètre qualité. Après cette dizaine de jours de régime exclusivement fibreux, les brebis retrouvent progressivement une alimentation fourragère ordinaire. Une transition par un fourrage de qualité moyenne (foin ou herbe) est à recommander, tant pour éviter une relance de la production de lait chez quelques brebis que pour éviter les diarrhées.

Parallèlement à cette conduite alimentaire et afin de vider correctement les pis, il est



L'injection intra-mammaire, un geste préventif ou curatif.

préférable de sevrer les agneaux par une séparation définitive d'avec les brebis et de ne pas les remettre ensemble après quelques jours. Les têtes stimulent la production de lait et il faut leur préférer la traite manuelle pour autant que cela soit vraiment nécessaire (c-à-d dans le cas d'une forte congestion du pis).

Le tarissement peut être sécurisé par l'injection d'un antibiotique dans les trayons directement après le retrait des agneaux ("seringue intramammaire de tarissement"). Dans ce cas, toute tétée ou traite ultérieure est à proscrire.

A l'examen, le pis doit être redevenu souple. S'il est gonflé par du lait mais est à température normale, tout va bien aussi mais il faut le vider. Par contre, s'il est chaud, c'est un signe d'infection. Il faut alors le vider, désinfecter l'extrémité des trayons et injecter dans ceux-ci un antibiotique ou administrer à la brebis un antibiotique par voie générale.

Faute d'une conduite alimentaire sévère au tarissement, les mammites peuvent être nombreuses et ce d'autant plus que le tarissement est précoce et/ou que les brebis sont bonnes laitières. Ces mammites se découvrent à l'agnelage et privent alors les pis d'un "quartier".

Des symptômes révélateurs

Lorsque l'éleveur observe une mammite, c'est parce que des signes cliniques lui sont révélés :

- gonflement de la mamelle et modification de l'aspect du lait (lait aqueux contenant des grumeaux),
- pis chaud, rouge et douloureux (déplacement accompagné de boiterie),
- brebis affaiblie (hyperthermie, prostration, isolement).

Cette **mammite** observée est dite **clinique ou aïgue**. Elle nécessite l'administration d'un anti-inflammatoire et d'un antibiotique par voie générale (injection intra-musculaire) ou par voie intramammaire (seringue spécifique intramammaire). Elle est le plus souvent due à une infection de pasteurelles ou de colibacilles. La récupération du pis

n'est jamais garantie et est même assez rare. Il est donc prudent de réformer la brebis pour éviter de se retrouver à l'agnelage suivant avec une brebis n'ayant qu'un "quartier" fonctionnel et deux agneaux à nourrir.

Si le "quartier" atteint devient froid et violacé, c'est le signe d'une mammite gangréneuse, souvent due à des staphylocoques dorés ou à des pasteurelles. Quoi qu'on fasse, ce quartier est destiné à se gangrener et à tomber. Sans traitement, la brebis risque de mourir, ce qui est rarement le cas pour une mammite aiguë "ordinaire".



La mammite gangréneuse

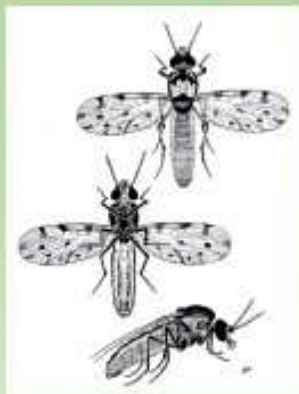
A l'inverse des mammites aiguës (ou cliniques) qui s'expriment par des symptômes observables visuellement et qui sont douloureux pour la brebis, les **mammites chroniques (ou sub-cliniques)** ne se révèlent que par la présence d'indurations dans le pis. Celles-ci se détectent par palpation du pis en cours ou en fin de lactation et sont responsables d'une diminution de la production de lait et donc d'une mauvaise vitesse de croissance

des agneaux. Elles peuvent être traitées par l'administration d'un antibiotique par voie générale mais elles perdurent généralement dans le pis de la brebis d'année en année et devraient également être une cause de réforme, surtout pour les brebis prolifiques.

Il existe deux autres types de mammites, les mammites atrophiques dues à des mycoplasmes et les mammites interstitielles induratives dues au virus du *Maedi Visna*. Elles engendrent toutes deux une atrophie et une induration du pis, avec pour même conséquence la diminution de la production laitière des brebis et donc de la vitesse de croissance des agneaux. La réforme de ces brebis est conseillée car elles ne retrouveront jamais leur potentiel laitier et sont sources de contamination des autres brebis. Les mammites atrophiques peuvent présenter une forme aiguë que peut soulager l'administration d'un antibiotique par voie générale.

Source des tableaux

Rozette L (Dr Vétérinaire). 2008. *Mammites chez les brebis allaitantes*. Bulletin de l'Alliance Pastorale n° 783: 14 - 16.



NUTRIBASSIN MOUTONS A L'AIL

Eloigne mouches et autres insectes dont ceux transmettant la langue bleue et le virus de Schmallenberg. D'autant plus important en l'absence de vaccination!



NUTRIBASSIN moutons à l'ail est supplémenté en ail et autres plantes insectifuges.

MODE D'EMPLOI: laisser **NUTRIBASSIN moutons à l'ail** à disposition des animaux dès leur plus jeune âge, tant à la bergerie qu'en herbage.

Bassin à lécher (15 kg)
sur support Sérolac pour moutons.

Apport de minéraux,
oligoéléments et vitamines.

Une équipe de nutritionnistes à votre disposition

Nicolas LEROY
0478 54 65 24

Mathieu DECOSTER
0498 97 97 60

Damien GRÉGOIRE
0473 52 33 96

Pierre LALOUX
0475 65 94 63

12 % Ca	5000 mg/kg Zn (dont 200 mg/kg sous forme de chélate)
3 % P	4000 mg/kg Mn
3 % Mg	80 mg/kg I
8 % Na	25 mg/kg Co
150.000 UI/kg vit. A	10 mg/kg Se
30.000 UI/kg vit. D3	100 mg/kg vit. B1
150 mg/kg vit. E	

Ets Pierre LALOUX S.A. - Zone Industrielle de Sclayn Anton - 5300 ANDENNE

Tel.: 085 84 60 36 - Fax: 085 84 91 09 - nutrilor@skynet.be - www.nutrilor.be

L'emprunte des activités humaines, présentes et passées, est fortement ancrée dans le paysage wallon. Prairies humides de fond de vallée ardennaise, pelouses sèches des coteaux calcaires de la Fagne et de la Famenne, vergers hautes tiges du pays de Herve, landes de haute Ardenne et de Lorraine . . . sont autant d'exemples de milieux ouverts ou semi-ouverts façonnés par l'homme et pourtant riches d'une diversité biologique qui mérite d'être préservée. Le maintien de ces sites particuliers ne peut s'accomplir sans l'aide d'agriculteurs qui devront cependant adopter des pratiques extensives et mettre leurs objectifs de production entre parenthèses. En effet, la protection de la flore et de la faune sauvage est l'objectif à atteindre, bien avant la production de fourrages, de viande ou de lait. Pour compenser cette perte de revenu, l'Europe a mis en place les méthodes agro-environnementales (MAE) dans le cadre du Programme de Développement Rural (deuxième pilier de la PAC - Politique Agricole Commune). Les MAE auxquelles les agriculteurs wallons peuvent adhérer sont au nombre de 11 (tableau 1). Mais ces aides suffisent-elles à rémunérer correctement le travail accompli ? Une étude subventionnée par la Direction du Développement rural du SPW a tenté de répondre à cette question . . . en voici les principaux enseignements.

FAIRE PÂTURER DES MOUTONS SUR DES MILIEUX NATURELS : UN ATOUT ÉCOLOGIQUE . . . ET ÉCONOMIQUE ?



Pierre Rondia (1), Amélie Turlot (2), Virginie Remience (2), Didier Stilmant (3)(4)

Centre wallon de Recherches agronomiques

(1) Unité Nutrition animale et durabilité; (2) Unité Mode d'élevage, Bien-être et Qualité;

(3) Département Productions et filières; (4) Unité Systèmes agraires, Territoire et Technologies de l'information

Déroulement de l'étude

L'étude a été conduite de 2008 à 2009 auprès de 33 agriculteurs fortement impliqués dans la gestion de prairies dites de « haute valeur biologique » (primables à la MAE 8). Elle s'est intéressée tant à l'activité de gestion de ces prairies par le pâturage extensif que par la fauche tardive. Des enquêtes en ferme ont permis de mieux caractériser les exploitations mais également d'appréhender les motivations ayant conduit les exploitants à

s'orienter vers cette diversification ainsi que les freins qui pourraient en limiter le développement.

L'étude s'est poursuivie par une analyse du temps de travail et des performances économiques.

Les résultats présentés ci-après ne concernent que les exploitations réalisant une gestion de ces prairies par pâturage avec des moutons. Les exploitations sont scindées en deux groupes selon le mode de conduite de ce pâturage : fixe/tournant ou itinérant. Le pâturage fixe consiste à laisser paître les animaux sur une même parcelle clôturée. Avec le pâturage

TABEAU 1 – LES MÉTHODES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Méthode	Intitulé
1	Eléments du réseau écologique et du paysage (haies, bandes boisées, arbres, arbustes, buissons, arbres fruitiers hautes tiges et mares)
2	Prairie naturelle
3	Bordures herbeuses extensives (tournière enherbée, bande de prairie extensive)
4	Couverture hivernale du sol
5	Culture extensive de céréales
6	Animaux de races locales menacées
7	Faible charge en bétail
8	Prairies de haute valeur biologique
9	Bandes de parcelles aménagées
10	Plan d'action agro-environnemental
11	Agriculture biologique

tournant, les animaux changent au moins une fois de parcelle durant la saison de pâturage. Pour ces deux types de pâturage, le chargement instantané (nombre de bêtes à l'hectare) est faible. Dans le cas du pâturage itinérant, les animaux sont régulièrement déplacés de petites parcelles en petites parcelles au moyen de clôtures mobiles. Le chargement instantané y est plus important.

Précisons que cette étude ne porte que sur l'activité de gestion des prairies primées MAE 8 et non sur l'ensemble des activités des exploitations suivies. Les activités plus conventionnelles, autres que celle de gestion de prairies de haute valeur biologique, ne sont donc pas considérées dans l'analyse sauf si elles interagissent avec cette dernière. Dans ce cas, l'intervention d'activités nécessaires au maintien de la troupe ovine, mais externes à l'activité de gestion étudiée, sont comptabilisées comme une charge (par ex. imputation d'un fermage pour les parcelles nécessaires à l'hivernage des animaux).

Le temps de travail comptabilise le temps consacré aux différentes activités inhérentes au travail de gestion des prairies :

- **Surveillance** : déplacements pour le suivi régulier du troupeau ;
- **Alimentation** : temps consacré pour nourrir et abreuver les bêtes ;
- **Transport** : temps nécessaire pour rassembler et conduire les animaux sur une nouvelle pâture, comprend également le temps de pose des clôtures mobiles pour le pâturage itinérant ;
- **Traitements/soins** : administration de vermifuges, tonte, bouclage, pesée des agneaux, etc. ;
- **Matériel et bâtiments** : préparation du bâtiment pour l'hivernage, travaux de réparation, construction d'abris, mise en état des clôtures ;
- **Travail mécanique** : entretien des pâtures (déboursoillage, entretien des haies, etc.) et des activités liées à la fauche tardive ;
- **Autres** : travail administratif (comptabilité, déclarations PAC, accueil visiteurs, etc.) et autres activités non reprises précédemment (agnelage, récupération de bêtes échappées, etc.).

Les performances économiques re-

latives à l'activité de gestion des prairies de haute valeur biologique reposent sur le calcul de la marge brute et du revenu agricole familial, qui se définissent de la manière suivante :

- Marge brute (MB) = produits totaux (hors primes) – charges opérationnelles
- Revenu agricole familial (RAF) = produits totaux (primes incluses) – charges réelles (opérationnelles et de structure)

Le revenu agricole familial, déterminé pour chaque groupe défini ci-avant, est ensuite comparé à un RAF moyen d'exploitations conventionnelles issu du réseau comptable de la DAEA (Direction de l'analyse économique agricole).

Caractéristiques des exploitations et temps de travail

Parmi les 33 agriculteurs qui ont participé à l'étude, 6 utilisent des moutons pour la gestion des prairies : 1 en pâturage fixe, 2 en pâturage tournant et 3 en pâturage itinérant. La répartition géographique des exploitations se concentre sur les régions de la Famenne (pâturage itinérant) et de la Gaume (pâturage fixe ou tournant). Les premières sources de motivation pour les agriculteurs sont leur passion pour la nature et leur intérêt pour sa sauvegarde. Toutes les exploitations se trouvent en agriculture biologique. Enfin, les agriculteurs ayant recours au pâturage itinérant entretiennent des surfaces en moyenne trois fois plus importantes que ceux pratiquant le pâturage fixe ou tournant et ce pour un nombre d'heures de travail à l'hectare presque deux fois plus élevé (**tableau 2**).

Le pâturage itinérant demande donc davantage

TABLEAU 2 – PROFIL DES EXPLOITATIONS OVINES ET TEMPS DE TRAVAIL RELATIF À CETTE

ACTIVITÉ	Pâturage fixe/ tournant	Pâturage itinérant
Nombre d'agriculteurs	3	3
Agriculteur à titre principal (%)	33	66
Agriculteur issu du milieu agricole (%)	66	66
Exploitation en bio (%)	100	100
Surface agricole utile moy. expl. (ha)	79	113
Prairies en MAE8 (ha)	34	92
Chargement (UGB/ha) ¹	0,3	0,5
Unité de travail (UTF) ²	0,2	0,9
Temps de travail moy. (h/ha/an)	14	25

1. Une unité de travail annuel correspond à 1800 h (Source EUROSTAT).

2. Un UGB correspond à 0,15 ovin de plus de 6 mois.

TABLEAU 3 – PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DES MODES DE GESTION (valeur moyenne/ha)

	Pâturage fixe/ tournant	Pâturage itinérant
Produits (€/ha), dont :	529	1011
MAE8	209	271
BIO	139	113
Autres MAE	47	161
Mouvement et accroissement du troupeau, y inclus vente des agneaux et réformes	106	134
Autres produits ³	28	332
Charges opérationnelles (€/ha), dont :	64	171
Alimentation	47	149
Frais vétérinaires	4	12
Frais d'élevage	13	10
Charges de structure (€/ha), dont :	158	381
Mécanisation	126	168
Bâtiment	8	50
Clôtures	11	9
Fermage	3	7
Autres	8	146
Marge brute (€/ha)	42	-37
Revenu agricole familial (€/ha)	307	459

3. DPU ; subventions

d'investissement en temps (*figure 1*), notamment pour la surveillance, l'alimentation, le transport (y compris la pose de clôtures mobiles) et les soins donnés aux animaux. Pour faire face à la charge de travail accrue générée par le pâturage itinérant, deux agriculteurs sur les trois font appel à de l'aide extérieure (engagement de personnel).

Résultats économiques

Les performances économiques des deux classes de pâturage figurent au *tableau 3*.

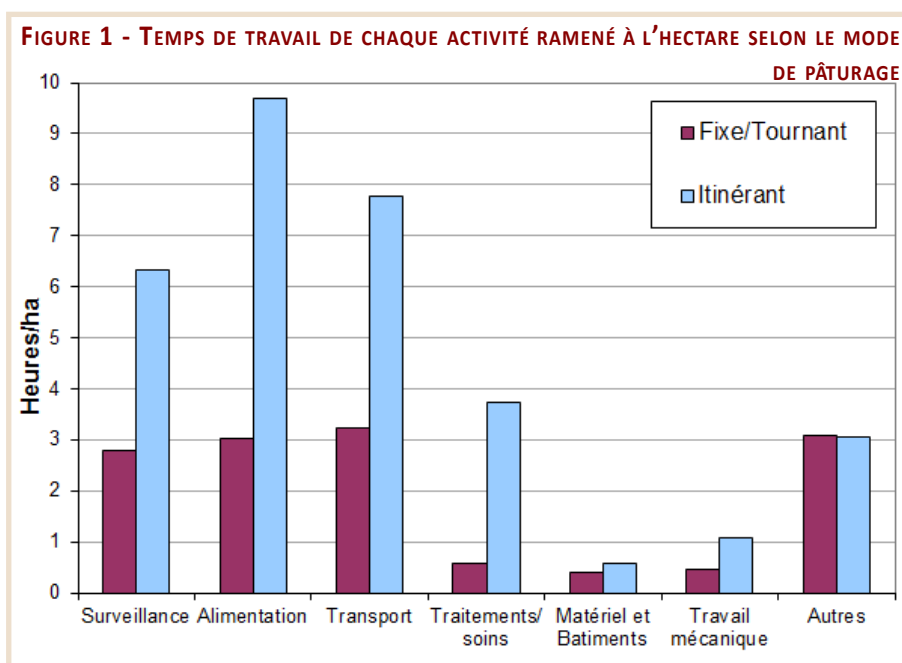
Produits

Les contraintes spécifiques imposées à la gestion des milieux de haute valeur biologique (faible charge animale, absence d'apports de fertilisants) les

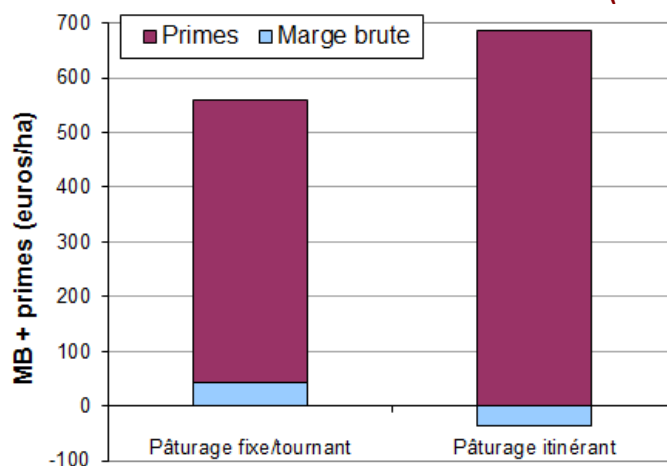
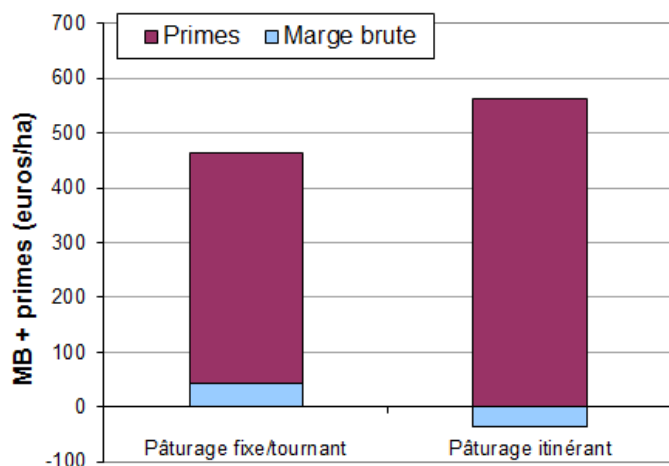
rendent peu rentables sans les primes. Ces dernières représentent 77% des produits pour la gestion par pâturage « fixe ou tournant » et 88% des produits pour la gestion par pâturage itinérant. La MAE 8 est la méthode agro-environnementale majoritaire activée sur ces prairies. Son montant est fixé arbitrairement à 450 euros/ha/an. Cette prime peut être additionnée à d'autres (BIO, autres MAE) puisque le cumul des aides sur une même surface est maintenant possible (le plafonnement est supprimé). L'objectif de la MAE 8 (additionnée des autres primes) est de compenser l'écart de marge brute observé entre une prairie de haute valeur biologique et celle de prairies conventionnelles wallonnes (dont le montant est fixé à 1280 euros/ha/an). Avec une MAE 8 dont le montant varie de 209 à

271 euros/ha (*tableau 3*), on est bien en deçà des 450 euros/ha permis. Cette situation singulière résulte de l'activation de cette prime par les agriculteurs sur une partie seulement des surfaces gérées de la sorte. Ainsi, seulement 47 à 60% des prairies de haute valeur biologique sont déclarées en MAE 8. De cette façon, les agriculteurs se donnent une marge de sécurité en cas de contrôle par l'administration des superficies éligibles qui, lorsqu'elles sont discutées, peuvent conduire à des pénalités financières. La situation

semble heureusement s'améliorer aujourd'hui avec un éclaircissement des conditions d'éligibilité des parcelles qui deviennent moins sujettes à controverse. Le poste « mouvement et accroissement du troupeau » représente la



FIGURES 2 ET 3 - MARGE BRUTE ADDITIONNÉE DU MONTANT DES PRIMES PERÇUES (euros/ha) : SITUATION LORS DE L'ÉTUDE (FIG. 2) ET SIMULATION PRIMES NATURA 2000 INCLUSES (FIG. 3)



valeur prise par le troupeau durant l'année. La catégorie « autres produits » reprend les DPU et les subventions. Les subventions sont des budgets complémentaires aux primes accordés par le SPW à certains agriculteurs impliqués dans des gestions particulièrement contraignantes (cas des pelouses sèches gérées par pâturage itinérant). Ainsi, le pâturage itinérant comptabilise deux fois plus de recettes que le pâturage fixe ou tournant grâce à davantage de MAE activées et aux subsides accordés. En contrepartie, ce mode de pâturage doit faire face à des charges plus conséquentes.

Charges opérationnelles

Quel que soit le mode de pâturage considéré, l'alimentation constitue le poste le plus important des charges opérationnelles. Une dépense alimentaire plus élevée est observée pour le pâturage itinérant (149 euros/ha) mais elle reste dans l'absolu largement inférieure à celle générée par un élevage conventionnel d'ovins à l'herbage (360 euros/ha – Delmotte, 2009). Cette observation s'explique par une conduite très extensive des animaux et par une finition des agneaux hors de ces sites. L'utilisation de races rustiques (Ardennais roux, Mergelland) occasionne des frais vétérinaires réduits. Le nombre de traitements/an est d'environ 1,2 (antiparasitaires et vaccin FCO principalement). Le poste « frais d'élevage » (cotisations ARSIA, AFSCA, certification BIO, etc.) reste similaire entre les modes de pâturage.

Charges de structure

Au niveau des charges de structure, la mécanisation représente le poste le plus important, devant les bâtiments, l'entretien des clôtures et les fer-

mages. La mécanisation entraîne une dépense d'environ 120 à 170 euros/ha, les amortissements et frais d'entretiens représentant plus de 60 % du poste. La dépense en fermages est faible car les prairies de haute valeur biologique sont situées bien souvent en réserves naturelles et sont cédées à titre précaire et gratuit. A noter que ce poste comprend également les fermages imputés pour les parcelles d'hivernage des animaux. Le pâturage itinérant occasionne des charges plus importantes au niveau des bâtiments. Cela résulte des subventions ayant servi à la construction de bergeries également imputées au niveau des charges de manière à permettre la comparaison entre les groupes, ces montants ayant déjà été affectés au niveau des produits. Le poste « autres », plus important pour le pâturage itinérant, reprend les frais qui ne rentrent pas dans les catégories précitées (frais de personnel, achat de DPU, frais administratifs, etc.).

Marge brute et revenu agricole familial

La marge brute quasi inexistante, voire négative pour le pâturage itinérant, est le résultat d'une valorisation difficile des animaux en raison de leur conformation bouchère non conforme à la demande du marché et des conditions du milieu qui ne permettent pas leur engraissement. Pour rappel, les différentes primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la marge brute. A titre de comparaison, un élevage conventionnel d'ovins à l'herbage génère une marge brute hors primes de 446 euros/ha (Delmotte, 2009).

Par contre, le pâturage itinérant dégage un revenu agricole familial plus important suite à davantage d'aides perçues (MAE et subvention) et ce, malgré des charges plus fortes.

Rentabilité : comparaison avec une activité conventionnelle

La marge brute des activités de gestion de prairies de haute valeur biologique par des ovins, primes comprises, est proche des 523 euros/ha de marge brute hors primes d'un atelier conventionnel d'ovins à l'herbage (**figure 2**). Toutefois, on est loin d'atteindre les 1280 euros de marge brute par ha de prairie conventionnelle qui reste la valeur de référence pour le calcul de la prime MAE 8. Rappelons aussi que cette étude a été menée en 2008 et 2009, soit juste avant l'instauration des indemnités du programme Natura 2000. Il convient donc de tenir compte de ces aides spécifiques qui peuvent s'ajouter aux MAE pour autant que les parcelles se trouvent en zone Natura 2000. La convergence des objectifs entre les MAE et Natura 2000 font que bon nombre de prairies éligibles pour les MAE le sont aussi pour Natura 2000. La **figure 3** présente les résultats de la figure 2 auxquels sont ajoutés les primes Natura 2000. Cette simulation considère que toutes les prairies de haute valeur biologique se trouvent en zone Natura 2000 (avec contraintes fortes) et qu'elles font l'objet d'un arrêté publié au Moniteur belge. Moyennant ces hypothèses, on observe une amélioration de la situation sans pour autant atteindre la valeur seuil de 1280 euros/ha. Enfin, une hausse des primes totales de 200 euros/ha en moyenne peut être obtenue si l'ensemble des prairies gérées en haute valeur biologique est primé MAE 8.

A ce stade, on pourrait conclure à une rentabilité insuffisante des activités de gestion de prairie de haute valeur biologique par des moutons. L'objectif n'étant pas dans le cas présent de produire des denrées alimentaires mais bien d'œuvrer en faveur de la biodiversité, vouloir à tout prix une marge brute équivalente à celle de prairies conventionnelles a-t-elle dès lors un sens ? Ce qui importe, c'est de fournir à l'agriculteur une juste rémunération pour les services rendus à la société. Il paraît donc opportun de compléter cette comparaison en s'intéressant au revenu du travail généré par cette activité de gestion. Dans ce contexte, le revenu agricole pour l'activité de gestion exclusive de prairies de haute valeur biologique, exprimé par unité de travail familial (RAF/UTF), est supérieur à celui d'une activité conventionnelle (de 1,3 à 1,5 fois - **tableau 4**). Les primes MAE permettent donc, en moyenne, d'assurer un

TABLEAU 4 – COMPARAISON DU REVENU AGRICOLE FAMILIAL (RAF) ENTRE UNE ACTIVITÉ CONVENTIONNELLE ET CELLE DE GESTION

	Pâturage fixe/ tournant	Pâturage itinérant
RAF gestion (euros/UTF*)	41127	39984
RAF conventionnel (euros/UTF*)	26970	29771
RAF mixte (euros/UTF*)	27580 ⁴	36670 ⁵

* Unité de travail familial

4. RAF mixte = 0,2 x RAF gestion + 0,8 x RAF conventionnel

5. RAF mixte = 0,9 x RAF gestion + 0,1 x RAF conventionnel

revenu correct à un agriculteur qui serait occupé à temps plein pour cette activité. Toutefois, les agriculteurs sont rarement pris à cent pour cent à la gestion des prairies de haute valeur biologique, le pâturage itinérant faisant figure d'exception. Il est donc utile d'avoir une image plus réaliste de la situation qui tienne compte à la fois des heures prestées pour les activités de gestion et pour celles plus conventionnelles. On peut ainsi calculer un « revenu mixte » (**tableau 4**). Il représente le revenu réellement dégagé par l'activité de gestion en fonction du temps consacré auquel est ajouté le revenu d'une activité conventionnelle pour le temps restant d'un équivalent temps plein. Au vu du faible nombre d'unités de travail occupés par le pâturage fixe ou tournant (0,2 UTF), son revenu mixte reste proche de celui d'une activité agricole conventionnelle alors que celui du pâturage itinérant lui est supérieur.

Pour conclure . . .

Bien que la marge brute à l'hectare de prairie de haute valeur biologique n'atteigne pas celle d'une prairie conventionnelle, les primes et autres subside disponibles permettent à l'agriculteur d'obtenir un revenu agricole familial suffisant que pour rendre cette activité pérenne.

La gestion de ces prairies au moyen du pâturage extensif par des moutons représente donc une opportunité de diversification à ne pas négliger. Cependant, l'engagement de l'agriculteur dans cette voie l'amènera à repenser ses pratiques (en mettant ses objectifs de productivité de côté) et à acquérir une technicité autre pour répondre efficacement aux objectifs de conservation des milieux naturels. Même si l'activité de gestion se doit d'être rentable pour être pérenne, la passion commune pour la nature qui anime ces agriculteurs est primordiale pour mener à bien la mission qui leur est confiée.

Enfin, la dépendance aux primes rend cette activité largement tributaire des orientations politiques qui seront données au deuxième pilier de la PAC. Toutefois, l'activité de gestion des prairies de haute valeur biologique devrait subsister, voire s'amplifier, suite au « verdissement de la PAC ».

Références bibliographiques

Delmotte C., Vandiest P., Winance E. et De-cruyenaere V. 2009. *Analyse technico-économique de la campagne 2006. Tendances 2007-2008*. SPW: 74 p.

Etude subventionnée par le Service public de Wallonie (SPW) - Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement - Direction du Développement rural.

Nous remercions vivement les agriculteurs ayant participé à l'étude ainsi que la Direction de l'analyse économique agricole du SPW pour la fourniture de données issues de leur réseau comptable.

La FICOW à votre service, !AIDEZ-NOUS... AIDEZ-VOUS!

Vous vendez votre **viande sous forme de colis** directement aux consommateurs ou groupements de consommateurs ou vous connaissez des éleveurs qui le font?

Vous avez une activité de **tondeur** ou connaissez un tondeur nouvellement installé?

Votre élevage / activité présente des particularités qui valent à être connues?

N'HÉSITEZ PLUS À NOUS LE FAIRE SAVOIR... POUR LE BÉNÉFICE DE TOUS À COMMENCER PAR LE VÔTRE!

La FICOW, en tant que Conseil de Filières, s'inscrit comme organisme soutenant l'ensemble des maillons de la filière ovine et caprine. A ce titre, au quotidien, nous sommes régulièrement en contact avec les consommateurs et autres demandeurs de biens et services.

ficow@ficow.be ou 081/62.74.47

A l'Alliance... l'élevage Ovin et Caprin depuis 1933

L'élevage facilité !

Comment commander ?

- Rendez-vous sur www.alliance-elevage.com

- Constituez votre panier, envoyez-le en simple devis en visualisant vos frais de transport.

- Si vous le souhaitez, vous pouvez passer commande immédiatement.

- Paiement facile en effectuant directement un virement dans notre banque de Bruxelles !

Pour tout contact, vous pouvez appeler Valérie au 00.33.5.49.83.30.92



N° Tél. 00.33.5.49.83.30.92

Alliance Pastorale BP 80095 - 86502 Montmorillon Cedex - FRANCE

www.alliance-elevage.com

La rentabilité de l'élevage ovin dépend en grande partie de la gestion des ressources fourragères. Ces ressources peuvent être optimisées par l'accroissement de la production de matière sèche à l'hectare, par la qualité du fourrage adaptée à l'animal et à son stade physiologique, et par la proportion de fourrages stockés par rapport aux fourrages totaux consommés dans l'élevage. Enfin, les particularités de l'espèce ovine font qu'à certains stades physiologiques (fin de gestation, début de lactation, préparation à la lutte, finition des agneaux), l'animal est particulièrement exigeant.

Orienter son système fourrager consistera donc à choisir des espèces et des variétés adaptées à ces périodes exigeantes qui peuvent varier d'une exploitation à une autre en fonction de la date d'agnelage et du système : plein air intégral, demi plein air, demi-bergerie.

QUELLES PRAIRIES POUR LES OVINS ?

CONDUITE DE LA PRAIRIE ET CHOIX DES ESPÈCES FOURRAGÈRES



Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS - France)

Comment optimiser la production de la prairie ?

Une prairie productive réduit considérablement le prix de revient de récolte par tonne de matière sèche. La productivité d'une prairie dépend du potentiel des espèces prairiales semées ou naturellement présentes, de leur adaptabilité au sol et au climat, de leur peuplement et de leur âge. Ce potentiel de production est à préserver en évitant des erreurs d'exploitation telles que le surpâturage ou le sous pâturage et en évitant le développement de plantes adventices concurrentes. L'utilisation de variétés résistantes aux maladies comme les rouilles permet également de préserver le potentiel de rendement et de qualité de la prairie.

Un déprimaire tôt au printemps est un excellent moyen de densifier et d'avoir plus de tiges. Pour avoir une productivité optimale il faut une surface foliaire suffisante. Pour l'obtenir il faut assurer un bon recouvrement des plantes et une hauteur d'herbe supérieure à 5,5 cm.

Les valeurs énergétiques et protéiques dépendent de l'espèce, du rapport feuilles/tiges, du rythme

d'exploitation, de la proportion de feuilles entrées en sénescence et de la présence de maladie sur le feuillage qui altère l'appétibilité et la digestibilité. Pépinière de sélection de plantes fourragères, contrôle de la résistance aux maladies.

Comment optimiser le pâturage ?

Le fourrage de qualité pâturé est de loin le plus économique, parce qu'il ne nécessite pas de récolte mécanique, mais aussi parce qu'un fourrage de bonne qualité a un encombrement faible et valorise mieux le concentré.

Plus la part de fourrage pâturé est importante plus le coût alimentaire baisse. Pour y parvenir, il faut prévoir des espèces capables de produire ou de constituer des stocks sur pied tant que les animaux peuvent rester dehors. Des solutions existent pour les périodes estivales ou hivernales.

La capacité d'ingestion de la brebis varie beaucoup en fonction de la gravité, du stade de gestation et du nombre d'agneaux. A chacun des stades, il est fondamental de comparer la capacité d'ingestion (CI) aux besoins énergétiques et

TABLEAU 1 – EVOLUTION DES BESOINS ET DE LA CAPACITÉ D'INGESTION (CI) DE LA BREBIS EN FONCTION DE SON STADE PHYSIOLOGIQUE

Brebis de 60 kg gestante de 2 agneaux	Besoins d'entretien	Besoins de reconstitution (pour 100 gr de GMQ/jour)	Semaines -6 et -5	Semaines -4 et -3	Semaines -2 et -1	Semaines 0 à +3	Semaines +4 à +6	Semaines +7 à +10
UFL	0,71	1,27	0,81	0,97	1,21	1,91	1,71	1,46
PDI (gr)	54	76	88	112	132	184	164	134
CI	1,7	1,7	1,5	1,45	1,32	1,96	2,16	2,31
UFL / CI	0,41	0,74	0,54	0,67	0,92	0,97	0,79	0,63

↑
Agnelage

protéiques. Ainsi on peut constater le niveau de qualité exigé à chaque stade physiologique de la brebis (**tableau 1**).

La qualité va de pair avec la productivité et les paramètres se multiplient entre eux vers le bas comme vers le haut : plus le fourrage est de bonne valeur alimentaire, moins il est encombrant, ce qui se traduit par une amélioration des performances animales. Il faut gérer l'alimentation en fonction du stade physiologique de la brebis et du stade de développement de la plante fourragère. Une large gamme d'espèces et de variétés en constante amélioration sont mis à la disposition des éleveurs. Leur choix doit prendre en compte les besoins des brebis aux différents stades de production et l'aptitude des espèces à combler ces besoins aux différentes époques de l'année (**tableau 2**).

La finition des agneaux à l'herbe : c'est possible

Les besoins des agneaux en finition, c'est à dire au delà de 30 kg de poids vif varient en fonction :

- ✓ du sexe : + 3% de besoins pour les femelles ;
- ✓ du GMQ : + ou - 8% par tranche de 50 grammes ;
- ✓ du type génétique du mouton : 10% d'écart entre les types à potentiel élevé et les autres.

Un agneau mâle de 30 kg à potentiel modéré avec un GMQ de 300 g aura des besoins de 1,25 UFv/j et 111 g/j de PDI. Un agneau à potentiel élevé aura des besoins de 0,98 UFv/j et de 114 g/j de PDI.

Des espèces fourragères sont tout à fait capables d'atteindre ce niveau de valeur pour satisfaire les besoins des animaux sans apport d'aliment concen-

TABLEAU 2 – APTITUDE DES ESPÈCES FOURRAGÈRES À RÉPONDRE AUX BESOINS DES BREBIS SELON LES ÉPOQUES DE L'ANNÉE

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
BREBIS À L'ENTRETIEN			Ray grass anglais						Ray grass anglais				
			Féтуque élevée									Féтуque élevée	
			Dactyle										
								Luzerne					
			Ray grass d'Italie										
			Ray grass d'Italie										
			Féтуque des prés						Féтуque des prés				
						Brome			Trèfle incarnat				
						Lotier			Trèfle d'alexandrie				
							Trèfle blanc			Colza			
BREBIS SUITÉES			Ray grass anglais						Ray grass anglais				
AGNEAUX EN FINITION			Trèfle blanc										
			Dactyle										
			Brome										
					Féтуque des prés								
				Lotier									

TABLEAU 3 – VALEURS DES PRINCIPALES ESPÈCES FOURRAGÈRES

	UFL / kg de MS (stade feuillu)	UEM (Unité d'Encombrement Mouton)	UFL / UEM	UFL / kg de MS (stade début épiaison)	UEM	UFL / UEM
RGA	1,03	0,95	1,08	0,94	1,10	0,85
Fétuque élevée	0,85	0,96	0,88	0,76	1,09	0,69
Dactyle	0,98	0,83	1,18	0,87	1,00	0,87
Fétuque des prés	1,03	0,81	1,27	0,93	1,06	0,88
Brome (épi 10 cm)	0,98	0,86	1,14	0,89	1,08	0,82
Trèfle blanc (végétatif)	1,09	0,83	1,31	0,98 (floraison)	0,86	1,14

tré supplémentaire (cf. **tableau 3**). Ainsi les repousses de dactyle, de ray-grass anglais, de fétuque des prés, associées au trèfle blanc permettent d'atteindre facilement l'objectif. Pour y arriver il est cependant nécessaire de respecter quelques règles :

- ✓ offrir aux animaux une hauteur d'herbe suffisante, entre 5 et 12 cm, afin que l'animal ait une ingestion rapide. ;
- ✓ organiser un pâturage tournant rapide afin qu'il n'y ait que de jeunes repousses.

Le choix de l'espèce se fera en fonction du type de sol et de la période de finition des agneaux. Par exemple pour des finitions d'agneaux entre fin août et septembre des pâtures de ray-grass anglais et trèfle blanc en sol sain seront particulièrement adaptées. De mars à octobre : le brome fourrager et le dactyle, avec du trèfle blanc ou du lotier en sol séchant conviendront pour toute la période. Pour ces espèces, il est possible de caler une fauche dans l'année, notamment pour le dactyle pour réaliser un étêtage efficace et obtenir des repousses feuillues (**tableau 2**).

En résumé

- ✓ L'herbe est le fourrage le moins coûteux à produire encore faut-il bien exploiter ses prairies, en évitant surpâturage, sous pâturage et en exploitant une herbe à une hauteur supérieure à 5,5 cm. Cette gestion est optimisée par l'utilisation de variétés fourragères résistantes aux maladies ;
- ✓ L'alimentation à l'herbe des ovins doit prendre en compte le stade physiologique et les besoins des animaux aux différentes périodes de l'année ;
- ✓ Le bon choix des espèces fourragères permet d'alimenter les animaux, brebis comme agneaux, au pâturage pendant une grande

partie de l'année.

Référence

GNIS. 2009. *Quelles prairies pour les ovins?* Salon Tech'Ovin 2009. <http://www.prairies-gnis.org/img/actu/prairies%20tech%20ovin%20def1.pdf>

Source des tableaux 1 et 3

INRA. 2007. *Alimentation des bovins, ovins et caprins*. Ed. Quae, 330p.

France OVI
Distribution

Le Spécialiste de la Contention Ovine

France Ovi vous propose une gamme complète de matériel spécifique à l'élevage caprin et ovin.
France Ovi, l'expérience, le savoir-faire et la performance

www.franceovi.fr

Documentation sur demande

FRANCE OVI
BP 13205
35532 NOYAL SUR VILAINE - FRANCE
Tél. 02 99 00 58 05 - Fax 02 99 04 01 25

CATALOGUE



Dans le précédent numéro de Filière Ovine et Caprine, nous vous avons présenté deux essais réalisés par l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) de Clermont-Ferrand-Theix. Ces essais mettaient en évidence l'intérêt zootechnique d'une distribution de concentré à volonté à des agneaux engraisés en bergerie par rapport à un rationnement et une alimentation davantage basée sur l'ingestion de fourrage. Une approche économique mettait également en exergue une distribution à volonté du concentré et ce même au prix élevé qui est le sien actuellement.

Le prix élevé des aliments interpelle aussi les producteurs d'agneaux d'herbe qui sont nombreux à compléter leurs agneaux en prairie. Cette complémentation est-elle vraiment nécessaire et, surtout, l'est-elle vraiment avant le sevrage, quand les agneaux disposent du lait maternel et d'une herbe de qualité ? L'INRA de Clermont-Ferrand-Theix a répondu à cette question par le biais d'une étude diffusée en 1988 (voir Filière ovine et Caprine n° 29) et d'essais menés en 1992. Ces essais, bien qu'anciens, conservent toute leurs valeur et conclusions et restent un guide dans la conduite des agneaux en prairie. Ils vous sont présentés ci-après.

Philippe Vandiest – FICOW

Intérêt d'une complémentation des agneaux au pâturage pendant la période d'allaitement

L'apport de concentré aux jeunes agneaux en prairie pendant la période d'allaitement est le fait de nombreux éleveurs, mais surtout des éleveurs sélectionneurs qui espèrent ainsi voir leurs agneaux croître plus vite pour exprimer au plus tôt leurs éventuels atouts. Revers de la médaille : le coût de l'aliment, le surplus de travail et l'éventuelle accoutumance des agneaux à recevoir un aliment complémentaire, accoutumance qui peut se traduire par une difficulté d'adaptation à une conduite exclusive à l'herbe qui serait pratiquée ultérieurement.

Trois essais ont été menés par l'INRA de Theix pour évaluer l'intérêt de cette complémentation alimentaire sur les performances de croissance et d'abattage d'agneaux de boucherie rentrés en bergerie au sevrage pour y être finis.

Conduite des essais (Tableau 1)

Les trois essais ont été réalisés avec des agneaux de race Ile de France allaités doubles. Avant la mise à l'herbe, les agneaux de chaque essai

étaient menés en un seul lot et recevaient tous un complément alimentaire à volonté (mais grain humide). A la mise à l'herbe, intervenue à l'âge de 50 jours en moyenne, les agneaux de chaque essai ont été scindés en deux groupes homogènes : un groupe n'a plus reçu le complément alimentaire (**NC**) et l'autre à continuer à le recevoir (**C**). Les brebis n'étaient pas complémentees en prairie. Après 9 semaines de pâturage, tous les agneaux, alors âgés de 16 semaines, ont été sevrés et rentrés en bergerie pour finition avec du concentré et du foin. Ils ont été abattus (ou sortis d'expérience pour les animaux de renouvellement) à 40 kg vifs pour les mâles et 38 kg pour les femelles.

L'essai 1 (année 1) et l'essai 2 (année 2) ont comparé les performances d'animaux bénéficiant d'une même disponibilité en herbe (chargement de 12 brebis hectare, rotation de chaque lot sur 3 parcelles de 1700 m² chacune). L'essai 1 a comparé 2 lots (**NC** et **C**) tandis que l'essai 2 a dupliqué la comparaison de 2 lots pour pouvoir éventuellement confirmer les observations faites (**NC1** et **C1** – **NC2** et **C2**).

TABLEAU 1 – DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL ET CRITÈRES D'ALLOTEMENT

	ESSAI 1		ESSAI 2				ESSAI 3			
	NC	C	NC1	C1	NC2	C2	BNC	BC	HNC	HC
Nombre agneaux	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Date mise à l'herbe	18/04		25/04				25/04			
Date sevrage	23/06		26/06				24/06			
CRITÈRES D'ALLOTEMENT										
✓Date naissance	04/03		03/03				28/02			
✓Poids naissance (kg)	4,5	4,6	4,1	4,1	4,0	4,1	4,2	4,2	4,2	4,2
✓Croissance naissance - mise à l'herbe (gr/j)	214	218	211	199	206	193	211	198	210	211
✓Sexe	12 M	12 M	6 M 6 F	6 M 6 F	6 M 6 F	6 M 6 F	7 M 5 F	7 M 5 F	7 M 5 F	7 M 5 F

L'essai 3 (année 3) a comparé les performances d'animaux bénéficiant ou non d'un complément alimentaire mais selon que la disponibilité en herbe était faible (**BNC** et **BC** - chargement de 19 brebis hectare, rotation de chaque lot sur 4 parcelles de 780 m² chacune) ou importante (**HNC** et **HC** - chargement de 13 brebis hectare, rotation de chaque lot sur 4 parcelles de 1150 m² chacune).

Résultats zootechniques et sanitaires

(Tableau 2)

Croissance au pâturage

Dans les 3 essais et pour tous les lots, qu'ils soient complémentés ou non, la croissance des agneaux en prairie a été satisfaisante. Avant sevrage, cette croissance dépend fortement de la production laitière des brebis. Elle a cependant toujours été plus importante pour les lots complémentés.

- Dans l'**essai 1**, la complémentation (12,3 kg de MS) a permis un gain de croissance majoré de 14 % (315 gr/j contre 276 gr/j) - *statistiquement significatif* - ;
- Dans l'**essai 2**, la complémentation du premier groupe (13,9 kg de MS) n'a permis aucun gain de croissance significatif (289 gr/j contre 281 gr/j) tandis que celle du deuxième groupe (9,4 kg de MS) a permis une croissance majorée de 9 % (294 gr/j contre 269 gr/j) - *statistiquement non significatif* - ;
- Dans l'**essai 3**, avec une faible disponibilité d'herbe, la complémentation (16,0 kg de MS) a permis un gain de croissance majoré de 27 % (287 gr/j contre 226 gr/j) - *statistiquement significatif* -. Avec une herbe abondante, la complémentation (17,5 kg de MS) n'a permis aucun gain de croissance significatif (277 gr/j contre 276 gr/j).

Croissance en bergerie

Rentrés en bergerie lors du sevrage, les agneaux des 3 essais ont eu de belles croissances moyennes durant leur période de finition (de 277 à 369 gr/j). La tendance observée au pâturage s'est inversée, ce sont les agneaux non complémentés avant sevrage

qui ont eu les meilleures croissances, à l'exception de ceux de l'essai 3 qui bénéficiaient d'une herbe en abondance (-9% , 301 gr/j contre 329 gr/j).

- Dans l'**essai 1**, les agneaux non complémentés en prairie ont eu une croissance après sevrage supérieure de 12 % par rapport à celle des agneaux complémentés (369 gr/j contre 330 gr/j) - *statistiquement significatif* - ;
- Dans l'**essai 2**, les agneaux non complémentés en prairie ont eu une croissance après sevrage supérieure de 23 % dans la première réplification (340 gr/j contre 277 gr/j) - *statistiquement significatif* - et de 2 % dans la deuxième réplification (333 gr/j contre 326 gr/j) - *statistiquement non significatif* - ;
- Dans l'**essai 3**, avec une faible disponibilité d'herbe, les agneaux non complémentés en prairie ont eu une croissance après sevrage supérieure de 3 % par rapport à celle des agneaux complémentés (297 gr/j contre 287 gr/j) - *statistiquement non significatif* - .

Consommation d'aliments et de foin en bergerie

Lors de la période de finition en bergerie, les agneaux qui n'avaient pas été complémentés en prairie ont davantage consommé d'aliments (maïs grain humide + concentré) et de foin que ceux qui avaient été complémentés (*statistiquement significatif*), à l'exception de ceux de la première réplification de l'essai 2 [-1,7 kg de MS d'aliments consommés (16,6 kg contre 18,3 kg, soit -9%) et -1,3 kg de MS de foin consommé (12,8 kg contre 14,1 kg, soit -9%)].

- Dans l'**essai 1**: +8,3 kg de MS d'aliments consommés (31,4 kg contre 23,1 kg, soit +36%) et +1,1 kg de MS de foin consommé (7,4 kg contre 6,3 kg, soit +17%) ;
- Dans l'**essai 2** (deuxième réplification): +3,4 kg de MS d'aliments consommés (19,2 kg de

TABLEAU 2 – RÉSULTATS DE CROISSANCE, DE CONSOMMATION ET D'ABATTAGE

	ESSAI 1		ESSAI 2				ESSAI 3			
	NC	C	NC1	C1	NC2	C2	BNC	BC	HNC	HC
DURANT L'ESSAI (EN PRAIRIE)										
✓Croissance (gr/j)	276	315	281	289	269	294	226	287	276	277
✓Consommation aliment (kg MS)	-	12,3	-	13,9	-	9,4	-	16,0	-	17,5
EN FINITION (EN BERGERIE)										
✓Croissance (gr/j)	369	330	340	277	333	326	297	287	301	329
✓Consommation maïs (kg MS)	-	-	3,2	3,2	3,9	3,7	-	1,4	-	1,4
✓Consommation concentré (kg MS)	31,4	23,1	13,4	15,1	15,3	12,1	35,8	29,2	29,2	22,2
✓Consommation foin (kg MS)	7,4	6,3	12,8	14,1	13,6	10,9	22,4	17,3	18,1	15,5
✓Consommation totale (kg MS)	38,8	29,4	29,4	32,4	32,8	26,7	58,2	47,9	47,3	39,1
✓Poids vif (kg)	40,8	41,1	39,1	40,1	38,9	39,4	39,8	40,7	40,9	40,7
✓Age (jours)	139	134	139	147	142	139	153	145	146	143
✓Durée de finition (jours)	28	24	22	30	26	22	38	32	31	28
ABATTAGE										
✓Nombre	12	12	10	10	10	10	9	9	8	8
✓Poids carcasse froide (kg)	18,3	19,4	17,9	18,4	18,0	18,1	18,4	19,1	19,1	19,1
✓Rendement (%)	44,9	47,2	45,8	45,9	46,3	45,9	46,2	46,9	46,7	46,9
✓Fermeté gras dorsal (note de 3 à 15)	8	11	12	12	11	11	8	9	8	9
✓Poids gras (périrénal + péristomacal) (gr)	378	485	507	498	514	471	459	556	528	561

MS contre 15,8 kg, soit + 22%) et + 2,7 kg de MS de foin consommé (13,6 kg contre 10,9 kg, soit + 25%);

▪ Dans l'**essai 3**:

1. lorsque la disponibilité en herbe était faible lors du pâturage: + 5,2 kg de MS d'aliments consommés (35,8 kg de MS contre 30,6 kg, soit + 17%) et + 5,1 kg de MS de foin consommé (22,4 kg contre 17,3 kg, soit + 29%);
2. lorsque la disponibilité en herbe était importante au pâturage: + 5,6 kg de MS d'aliments consommés (29,2 kg de MS contre 23,6 kg, soit + 24%) et + 2,6 kg de MS de foin consommé (18,1 kg contre 15,5 kg, soit + 17%).

2. deuxième réplication: + 6 kg de MS d'aliments (25,2 kg contre 19,2 kg, soit + 31%);

▪ Dans l'**essai 3**:

1. lorsque la disponibilité en herbe était faible lors du pâturage: + 10,8 kg de MS d'aliments (46,6 kg contre 35,8 kg, soit + 30%);
2. lorsque la disponibilité en herbe était importante au pâturage: + 11,9 kg de MS d'aliments (41,1 kg contre 29,2 kg, soit + 41%).

Consommation totale d'aliments

Au bilan, la consommation cumulée d'aliment par agneau durant les périodes d'allaitement et de finition (maïs grain humide + concentré) est toujours supérieure pour les agneaux qui ont été complétés en prairie (de + 4 kg de MS à + 15,6 kg de MS, soit de + 13 % à + 94 %).

- Dans l'**essai 1**: + 4 kg de MS d'aliments (35,4 kg contre 31,4 kg, soit + 13%);
- Dans l'**essai 2**:
 1. première réplication: + 15,6 kg de MS d'aliments (32,2 kg contre 16,6 kg, soit + 94%);

Abattage

Les agneaux ont été abattus à un poids vif approximatif défini : 38 kg pour les femelles et 40 kg pour les mâles. Comme leur croissance à l'herbe avait été bonne dans tous les cas (de 226 gr/j à 315 gr/j) et qu'ils sont restés longtemps en prairie (jusqu'à l'âge de 16 semaines), ils étaient déjà assez lourds lorsqu'ils ont été sevrés et rentrés en bergerie pour finition. La période de finition a donc été relativement courte pour chaque essai. La différence entre la durée de finition en bergerie des agneaux complétés en prairie (meilleure croissance à l'herbe) et des agneaux non complétés (meilleure croissance en bergerie) est en finalité assez faible. Elle varie de 3 jours à 8 jours selon l'essai et, à l'exception de la première réplication de l'essai 2, elle est à l'avan-

tage des agneaux complémentés en prairie.

La complémentation en prairie durant la phase d'allaitement ne semble pas avoir influencé le rendement à l'abattage des agneaux. Ce rendement ne varie que de 0,1 à 0,7 % dans les essais 2 et 3. Dans l'essai 1, il est cependant nettement à l'avantage des agneaux complémentés (+ 2,3 %).

Au niveau de l'engraissement des agneaux, la complémentation en prairie est positive sur la fermeté du gras de couverture (meilleure dans les essais 1 et 3 et équivalente dans les deux réplifications de l'essai 2) mais tend à produire des carcasses sensiblement plus grasses (essais 1 et 3).

Incidence sur l'infestation parasitaire

La comparaison de l'infestation parasitaire des animaux en prairie selon qu'il y ait eu ou non apport d'un complément alimentaire a été faite sur base de l'évolution, entre la mise en prairie et la rentrée en bergerie, :

- du taux de pepsinogène dans le sang (le pepsinogène, présent dans la caillette, passe d'autant plus fortement dans le sang que la muqueuse de la caillette est altérée par des parasites),
- du nombre de larves infestantes par kg de matière sèche d'herbe,
- et/ou du nombre d'oeufs par gr de fèces.

Dans l'essai 1, l'évolution du taux de pepsinogène dans le sang des agneaux durant la période de pâturage a été sensiblement similaire chez les agneaux complémentés et non complémentés. Dans les deux réplifications de l'essai 2, ce taux a peu évolué chez les agneaux complémentés mais a significativement augmenté chez les agneaux non complémentés : doublé dans la première réplification et triplé dans la deuxième. Dans l'essai 3, le taux de pepsinogène a peu évolué chez les agneaux complémentés quel que soit la disponibilité en herbe. Chez les agneaux non complémentés, il a augmenté de 40 % dans le lot disposant d'herbe en abondance et a doublé dans le lot à faible disponibilité d'herbe.

Le nombre de larves infestantes par kg de matière sèche d'herbe n'a été relevé que dans l'essai 2. Entre la mise à l'herbe et le sevrage, il a évolué de 56 à 600 et de 37 à 802 dans les deux lots non complémentés alors qu'il n'a évolué que de 5 à 68 et de 73 à 236 dans les lots complémentés.

Dans l'essai 1, le nombre d'oeufs rejetés avec les fèces des agneaux était faible et équivalent dans les deux lots. Dans les deux réplifications de l'essai 2, ce nombre était significativement moindre pour les lots complémentés.

Analyse des résultats

Les essais 1 et 2 ne permettent pas de tirer de véritables enseignements sur la complémentation d'agneaux de boucherie en prairie durant la phase d'allaitement, agneaux qui ensuite sont rentrés en bergerie pour finition. Certains résultats sont variables d'un essai à l'autre et ont peut être été influencés par une disponibilité d'herbe différente. Aussi, l'essai 3 a été réalisé et a considéré deux cas de figure : une disponibilité en herbe faible et une disponibilité en herbe importante.

L'essai 3 démontre que lorsque les agneaux ne sont pas complémentés en prairie, leur vitesse de croissance dépend fortement de la disponibilité en herbe (+ 22 % si disponibilité en herbe importante (276 gr/jour contre 226)). Si l'herbe est peu disponible, les brebis en ingèrent moins et leur production laitière diminue. Les agneaux en pâissent alors doublement : ils ingèrent également moins d'herbe mais aussi moins de lait. En outre, ils se parasitent fortement (taux de pepsinogène doublé) du fait qu'ils pâturent plus ras (la majorité des larves infestantes se trouvent à la base des plantes), ce qui peut également avoir une incidence sur leur croissance. L'apport d'un complément alimentaire permet de majorer la croissance de ces agneaux de 27 % (287 gr/jour contre 226 gr/jour) et de leur maintenir un bon état sanitaire. Leur croissance est alors équivalente à celle d'agneaux disposant d'herbe à volonté et pour qui l'apport d'un complément est inutile (277 gr/jour contre 276 gr/jour). En effet, si l'herbe est abondante, l'ingestion de concentré se substitue à l'ingestion d'herbe et la croissance des agneaux ne s'en trouve pas améliorée.

Si la complémentation en prairie durant la phase d'allaitement est positive sur la croissance des agneaux en cas de faible disponibilité en herbe, elle tend à agir positivement sur la fermeté du gras de couverture mais négativement sur l'engraissement de la carcasse.

Un **regard économique sur les résultats** de l'essai 3 (**tableau 3**) avec un concentré évalué à 300 € la tonne, un foin à 125 € la tonne, une paille de li-

TABLEAU 3 – INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DE LA COMPLÉMENTATION

	ESSAI 3			
	BNC	BC	HNC	HC
CONSOMMATION				
✓concentré (87% MS à 300 €/T)	(35,8 kg/ 87% MS) x 300 €/T = 12,34 €	(46,6 kg/ 87% MS) x 300 €/T = 16,07 €	(29,2 kg/ 87% MS) x 300 €/T = 10,07 €	(41,1 kg/ 87% MS) x 300 €/T = 14,17 €
✓foin (85% MS à 125 €/T)	(22,4 kg/ 85% MS) x 125 €/T = 3,29 €	(17,3 kg/ 85% MS) x 125 €/T = 2,54 €	(18,1 kg/ 85% MS) x 125 €/T = 2,66 €	(15,5 kg/ 85% MS) x 125 €/T = 2,28 €
✓paille en finition (à 100 €/T)	38 jours x 1 kg x 100 €/T = 3,8 €	32 jours x 1 kg x 100 €/T = 3,2 €	31 jours x 1 kg x 100 €/T = 3,1 €	28 jours x 1 kg x 100 €/T = 2,8 €
CONSOMMATION TOTALE	19,43 €	21,81 €	15,83 €	19,25 €
VALORISATION CARCASSE SUR LA PÉRIODE DE L'ESSAI				
✓Prise de poids vif entre l'abattage et la mise à l'herbe	28 kg	29,6 kg	29,1 kg	28,9 kg
✓Rendement à l'abattage	46,2 %	46,9 %	46,7 %	46,9 %
VALORISATION CARCASSE (à 5,5 €/kg carcasse)	28 kg x 46,2 % x 5,5 € = 71,15 €	29,6 kg x 46,9 % x 5,5 € = 76,35 €	29,1 kg x 46,7 % x 5,5 € = 74,74 €	28,9 kg x 46,9 % x 5,5 € = 74,55 €
MARGE (valorisation carcasse - consommation)	51,72 €	54,54 €	58,91 €	55,30 €
DIFFÉRENCE DE MARGE SUITE À LA COMPLÉMENTATION		+ 2,82 €	+ 3,61 €	

tière à 100 € la tonne et une valorisation des carcasses à 5,5 € le kg montre que l'intérêt de la complémentation des agneaux pendant la période d'allaitement est financièrement intéressante lorsque l'herbe est peu abondante (+ 2,82 € par agneau). Dans ce cas, elle permet aussi de réduire la période de finition (- 6 jours) et donc le temps de travail de l'éleveur. Par contre, si l'herbe est disponible en quantité, il est plus intéressant de ne pas compléter les agneaux (+ 3,61 €

par agneau), sachant que la période de finition ne sera que faiblement majorée (+ 3 jours).

Source

Prache S., Thériez M., Béchet G. 1992. Complémentation des agneaux au pâturage pendant la phase d'allaitement - Interaction entre le niveau de complémentation et la quantité d'herbe offerte et effet sur le niveau de parasitisme. INRA Prod. Anim. 5(2): 137-148. http://granit.jouy.inra.fr/productions-animales/1992/Prod_Anim_1992_5_2_06.pdf

Article "Pour l'engraissement des agneaux en bergerie, un concentré à volonté reste économiquement performant" :

ERRATUM

Dans cet article présenté en page 19 du précédent numéro de "Filière Ovine et Caprine", le paragraphe introduisant le 1er essai a été malencontreusement supprimé lors de la mise en page. Ce paragraphe est à placer juste après le titre « 1er essai ».

Cet essai a été mené sur deux lots de 27 agneaux, chacun constitué de 15 mâles et de 12 femelles, sevrés à 9 semaines et recevant un même foin donné à volonté. Le premier lot a bénéficié d'un apport de concentré à volonté (quantité plafonnée à 1220 gr brut par jour) tandis que le deuxième lot a été rationné à 50 % (610 gr brut par jour). Les agneaux ont tous été abattus au même poids (34 kg), sans tenir compte de leur état d'engraissement. Par kg de matière sèche (MS), le foin dosait 0.50 UFV, 66 gr de PDIE et 52 gr de PDIN et le concentré 1.00 UFV, 125 gr de PDIE et 164 gr de PDIN.

Toutes nos excuses pour les désagréments causés par cette erreur de mise en page!





ÊTRE INDÉPENDANT À TITRE COMPLÉMENTAIRE EN AGRICULTURE

INASTI

Le texte en italique correspond à une précision pour l'activité agricole (rédacteur: P. Vandiest, FICOW)

Alors que vous exercez déjà une autre activité professionnelle, vous pouvez entrevoir l'idée d'entreprendre simultanément une activité d'indépendant.

Les raisons en sont aussi nombreuses que variées :

- ✓ insuffisance de vos revenus professionnels;
- ✓ pratique d'un hobby qui se transforme en activité lucrative;
- ✓ étape avant de devenir indépendant à titre principal.

Qu'est ce qu'un indépendant à titre complémentaire ?

Vous êtes indépendant à titre complémentaire si votre activité indépendante est exercée en parallèle :

- ✓ avec une activité salariée exercée à mi-temps au moins ;
- ✓ ou avec une activité s'étendant sur 200 jours au moins qui relève d'un autre régime de pensions que celui des travailleurs salariés, établi par ou en vertu d'une loi, par un règlement provincial ou par la SNCB ;
- ✓ ou avec des prestations dans l'enseignement correspondant à 6/10 au moins de l'horaire prévu pour l'attribution du traitement complet. Un enseignant statutaire qui n'atteint pas 6/10 d'un horaire complet mais a quand même au moins un demi horaire, peut demander à la caisse



d'assurances sociales d'être assimilé à un titulaire d'activité complémentaire.

Vous serez toujours indépendant à titre complémentaire, même si votre activité principale cesse, dans les cas suivants :

- ✓ si vous préservez vos droits à une pension de retraite ou d'invalidité ;
- ✓ ou si vous bénéficiez, en remplacement de votre salaire, d'une prestation dans le cadre de la sécurité sociale dont le montant est au moins égal à celui de la pension minimum d'un indépendant isolé.

Techniquement, il ne faut plus parler d'activité indépendante à titre complémentaire lorsque vous êtes pensionné. Vous serez dans ce cas soumis au régime particulier de cotisations sociales pour pensionnés.

Personnes admises comme complémentaires par extension

Certains indépendants à titre principal dont les revenus professionnels sont peu élevés (inférieurs à 6599,05 €) peuvent être autorisés à cotiser comme des travailleurs indépendants à titre complémentaire. Pour cela, outre la condition relative aux revenus, il faut que des droits à des prestations de sécurité sociale au moins équivalentes à celles du régime des travailleurs indépendants leur soient garantis. C'est le cas notamment pour les

Vous produisez plus que vos besoins en consommation personnelle? Vous affichez une activité commerciale? Vous demandez des primes? Autant de raisons de vous questionner quant à la déclaration d'une activité d'indépendant.

personnes mariées et les veufs. Les étudiants (âgés de moins de 25 ans) ainsi que les personnes exerçant certaines fonctions politiques peuvent également être assimilés à des indépendants à titre complémentaire. Les revenus constituent ici aussi un critère pertinent.

Existe-t-il des limites à votre activité complémentaire ?

L'activité complémentaire n'implique pas de limite de temps consacré à cette activité ni de limite de revenus. Toutefois, des revenus élevés tirés de votre activité peuvent avoir des répercussions dans d'autres domaines.

Exemple :

- Si vous êtes chômeur et que vous exercez à titre accessoire une activité, vous ne pourrez bénéficier des allocations de chômage que sous certaines conditions. Pour de plus amples informations, contactez le FOREM. Sachez cependant que vous pourrez poursuivre votre activité complémentaire si vous avez déjà exercé cette activité durant la période pendant laquelle vous avez été occupé comme travailleur salarié et ce durant

au moins les 3 mois précédant la demande d'allocations. En cas de cumul autorisé, une réduction de l'allocation de chômage peut s'appliquer.

Dispositions du statut social réservées aux indépendants à titre complémentaire

En tant qu'indépendant à titre complémentaire, vous avez les mêmes obligations sociales que les indépendants à titre principal, à savoir :

- ✓ être affilié auprès d'une caisse d'assurances sociales (dès le jour où débute votre activité indépendante) ;
- ✓ payer les cotisations ;
- ✓ vous affilier à une mutuelle (pour autant que votre affiliation ne résulte de votre activité principale).

Pour pouvoir bénéficier du régime de cotisations d'indépendants à titre complémentaire, il vous faudra fournir à la caisse d'assurances à laquelle vous vous affilierez la preuve de votre autre activité (attestation de l'employeur qui vous a engagé sous contrat de salarié).

**TABLEAU 1 –
COTISATIONS SOCIALES DES TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS EN ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE**

A. COTISATION TRIMESTRIELLE PROVISOIRE	
1ère année	71,43 €
2ème année	73,17 €
3ème année	74,91 €
B. COTISATIONS DÉFINITIVES	
1) pour un revenu professionnel de référence inférieur à 1.393,70 €	0 €
2) pour un revenu professionnel de référence à partir de 1.393,70 €	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 22 % sur la partie du revenu professionnel de référence n'excédant pas 54.398,06 € ✓ 14,16 % sur la partie du revenu professionnel de référence qui dépasse 54.398,06 € sans excéder 80.165,40 €
<i>Soit une cotisation trimestrielle minimale :</i>	
1ère année	71,43 €
2ème année	73,17 €
3ème année	74,91 €
à partir de la 4e année civile complète	76,65 €
<i>Soit une cotisation trimestrielle maximale :</i>	3.904,06 €

Comment sont calculées les cotisations ?

Elles sont normalement calculées sur base des "revenus de référence", c'est-à-dire les revenus professionnels nets réévalués de travailleur indépendant de la 3e année civile qui précède celle pour laquelle les cotisations sont dues.

Exemple : les cotisations de 2012 sont calculées sur la base des revenus adaptés de 2009 (coefficient de réévaluation 2012/2009 = 1,0950350).

En cas de début d'activité, ces revenus de référence n'existent pas. Vous paierez donc des cotisations forfaitaires provisoires, qui seront régularisées par la suite en fonction de vos revenus. Si vous pensez recueillir des revenus professionnels élevés, vous pouvez demander à payer des cotisations provisoires plus élevées. En dessous d'un certain seuil de revenu, les indépendants à titre complémentaire ne sont pas redevables de cotisations.

Les montants et pourcentages de ces cotisations sont mentionnées dans le **Tableau 1**.

Quels sont vos droits sociaux en tant qu'indépendant à titre complémentaire ?

Bien que vous soyez indépendant et que vous cotisiez, vous continuez à bénéficier des avantages sociaux que vous procure l'autre régime social auquel vous êtes assujéti du fait de votre activité ou statut principal (salarié, fonctionnaire). Les cotisations versées servent, en fait, à contribuer à l'équilibre du régime des indépendants et, quand

elles atteindront le montant des cotisations de l'indépendant à titre principal en raison du niveau des revenus, elles pourront vous donner éventuellement certains droits.

Que se passera-t-il si vous abandonnez rapidement votre activité complémentaire ?

Si vous abandonnez rapidement votre activité complémentaire, l'INASTI peut autoriser la caisse à rembourser partiellement ou totalement les cotisations versées.

Ce sera le cas si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- ✓ l'activité complémentaire vous rapporte un revenu limité ;
- ✓ vous cessez votre activité dans la première année (moins de 4 trimestres d'assujétissement au statut social des travailleurs indépendants) ;
- ✓ vous en faites la demande à l'INASTI.

Quelles sont les démarches administratives ordinaires à accomplir ?

Les démarches sont les mêmes que celles de tout indépendant à titre principal :

- ✓ **s'affilier à une caisse d'assurances sociales**

Vous devez être affilié à une caisse d'assurances sociales de votre choix dès le jour où débute votre activité.

Si vous ne vous êtes pas affilié au plus tard le jour où débutez votre activité, vous courrez le risque de devoir payer une amende administrative de 500 à 2000 €. Vous recevrez alors une mise en demeure

LE GUICHET D'ENTREPRISE

La Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) a été créée le 1^{er} juillet 2003 dans le cadre de la simplification administrative (notamment suppression de la double numérotation Régistre de commerce – TVA et remplacement par un numéro unique). La BCE est un registre de toutes les données de base concernant les entreprises et leurs unités d'établissement. Elle est tenue à jour par des organisations agréées, les guichets d'entreprises, qui sont les interlocuteurs uniques des entreprises. Ils sont chargés de nombreuses tâches pour lesquelles les entreprises devaient précédemment faire appel à plusieurs instances :

- l'inscription des entreprises dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) ;
- la vérification d'obligations et d'autorisations pour l'inscription d'une entreprise commerciale ou artisanale ;
- les capacités entrepreneuriales, c-à-d les connaissances de gestion de base, la compétence professionnelle intersectorielle et/ou sectorielle ;
- l'activation d'un numéro de TVA (peut également être faite par un bureau de TVA) ;
- percevoir les droits dus pour le traitement administratif ;
- l'autorisation pour le commerce ambulancier ;
- la licence de boucher-charcutier ;
- etc.

Guichets d'Entreprises agréés

ACERTA

<http://www.acerta.be>

EUNOMIA

<http://www.eunomia.be>

FORMALIS

<http://www.formalis.be>

HDP

<http://www.hdp.be>

PARTENA

<http://www.guichetentreprises.partena.be>

SECUREX

<http://www.go-start.be>

UCM

<http://www.ucm.be>

XERIUS

<http://www.acerta.be>

ZENITO

<http://www.zenito.be>

Chacun de ces Guichet d'Entreprises possède de nombreux bureaux régionaux.

Vous trouverez davantage d'informations sur le site: http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Creer/Guichets_entreprises_agrees



vous donnant encore un délai de 30 jours. Passé ce délai de 30 jours, si votre affiliation n'a toujours pas eu lieu, vous serez automatiquement affilié à la Caisse nationale auxiliaire (= caisse d'assurances sociales de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants, ou plus familièrement l'INASTI). Après avoir été inscrit pendant 4 ans sans interruption, vous pouvez en principe changer de caisse d'assurances sociales.

✓ **s'adresser à un "Guichet d'entreprises" pour faire enregistrer son activité dans la banque de données des entreprises**

Chaque entreprise y est identifiée par un numéro unique pour la TVA, l'ONSS, le registre de commerce ...

Le "Guichet d'entreprises" peut faire la démarche d'activer le numéro de TVA ou le requérant peut se charger de cette activation auprès d'un bureau régional du Ministère des Finances.

Obligations fiscales

En matière de TVA

Deux régimes coexistent : le régime normal et le régime particulier agricole.

Si vous choisissez le régime TVA normal, vous facturez vos livraisons de biens ou vos prestations de services à vos clients (montant dû majoré de la TVA). Trimestriellement, vous faites une déclaration de TVA (TVA perçues et TVA payées) et annuellement vous établissez un listing de vos clients (noms et numéros de TVA) et déclarez votre chiffre d'affaires annuel (dont le montant définit la périodicité de vos déclarations: mensuelle (si supérieur à un million d'euros) ou trimestrielle). Le régime TVA normal engendre le paiement ou le remboursement de la balance TVA perçue / TVA payée selon qu'elle est positive ou négative.

Le régime particulier agricole (ou régime forfaitaire) ne vous permet pas de faire des factures. Ce sont vos clients qui vous remettent des bordereaux d'achats, sans mention et montant de TVA. Avec ce régime, vous ne devez pas rentrer de déclaration de TVA; vous devez juste introduire annuellement un listing TVA de vos clients (noms et numéros) et conserver vos documents comptables.

bles. Ce régime forfaitaire ne donne lieu à aucun paiement ou remboursement de TVA. La facilité administrative en est la seule raison de son choix.

En matière d'impôt

Les revenus de vos deux activités seront cumulés, ce qui pourra donner lieu éventuellement à des hausses de taux d'impôt lorsque certains plafonds de revenus sont dépassés.

Comme tout indépendant, vous serez tenu de faire les versements anticipés trimestriels en fonction des revenus qu'aura procurés l'activité complémentaire. Ces versements anticipés sont vivement conseillés si vous voulez éviter les majorations d'impôt mais leur absence ne donne pas lieu à majoration si vous êtes âgé de moins de 35 ans et si vous le précisez dans votre déclaration à condition que ce soit la première installation comme travailleur indépendant.

Le revenu déclaré de l'activité complémentaire agricole peut être réel ou forfaitaire. Le revenu réel est dégagé par la tenue d'une comptabilité tandis que le revenu forfaitaire est basé sur les barèmes agricoles de votre région desquels sont déduites certaines charges spécifiques (prestations vétérinaires, frais de médicaments, frais d'entreprises, ...). L'application des barèmes forfaitaires n'est pas permise aux personnes ne détenant que des ovins et /ou caprins (pas de barèmes établis). Pour les éleveurs de bovins et les cultivateurs détenant des ovins et/ou caprins, le bénéfice complémentaire provenant de l'élevage ovin et/ou caprin peut être déterminé soit en appliquant la réglementation forfaitaire à la superficie des terrains affectés audit élevage, soit individuellement.

Obligations en tant qu'employeur

Si vous êtes travailleur indépendant à titre complémentaire, vous pouvez engager un travailleur mais vous serez soumis à des formalités particulières. Renseignez-vous auprès de l'office national de sécurité sociale (ONSS).

Source

Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (rsvz-inasti). 2012. *Le statut social des travailleurs indépendants: être Indépendant à titre complémentaire.* 14 p. http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/tools/publications/secondary_activity_fr.pdf



EXPORTATION D'ANIMAUX REPRODUCTEURS AVEC LE CONCOURS DE L'AWEOC

Philippe DEJARDIN – AWEOC

Chers amis sélectionneurs,

Comme chaque année, un certains nombres d'éleveurs étrangers semblent intéressés par la visite d'exploitations ovines et caprines en Belgique, et plus particulièrement en Wallonie. Ces éleveurs sont en général à la recherche de reproducteurs de qualité, et souhaitent pouvoir visiter plusieurs élevages avant de fixer leur choix.

Nous faisons ici appel aux membres de l'AWEOC qui sont désireux de recevoir ces acheteurs potentiels et de présenter leurs produits à cette occasion. Pouvoir assurer une offre suffisante et diversifiée est essentiel si nous voulons maintenir ces acheteurs dans le sud du pays, et ceci dans l'intérêt de tous les éleveurs de l'AWEOC.

Nous vous demandons donc de vous manifester si vous disposez d'animaux de qualité à vendre, et que vous êtes disponible pour participer à ces rencontres intra-communautaires.

Je vous rappelle dans ce cadre quelques points importants:

- Avoir une certaine disponibilité pour recevoir les éleveurs (y compris en semaine),
- Pouvoir présenter un nombre d'animaux suffisant (regroupement avec d'autres élevages envisageable),
- Au niveau des conditions sanitaires liées à l'exportation :
 - être indemne de maedi- visna,
 - vaccination langue bleue parfois exigée par le pays importateur,
 - animaux génotypés ARR/ARR

(ou éventuellement ARR/ARQ, ARR/ARH, ARR/AHQ si depuis 3 ans, un test scrapie est pratiqué de façon systématique sur tous les animaux décédés dans l'élevage, avec résultats négatifs),

- pour les animaux mâles : être indemnes de brucella ovis et épидидymite,
- pour les animaux nés après le 01/01/2010, être identifiés au moyen de boucles électroniques.

Si vous êtes intéressés, merci de fournir rapidement vos coordonnées (+ nombres d'animaux commercialisables) au secrétariat de l'AWEOC.

Contacts

Suffolk

Venturino Paoletti: 0477/540351

Texel

André Lardennois: 0477/292812

Autres races

les présidents de commissions raciales

PLANNING DES CONCOURS 2012

Jour	Date	Officiels AWEOC	Non officiels Aweoc	Précisions
Judi	17-mai		Jodoigne	Foire agricole
Judi	17-mai		Ciney (St Quentin)	BDM + Texel Français
Dimanche	27-mai		Sirault	
Dimanche	17-juin	Wavre		
Dimanche	24-juin	La Reid		Moutons + chèvres
Dimanche	1-juil	Ath		
Dimanche	1-juil	Barvaux/Ourthe		
Samedi	14-juil	Ciney		
Dimanche	15-juil		Sivry	Foire agricole
Samedi	21-juil		Brugelette	Foire agricole
Samedi	28-juil	Libramont		
Samedi	1-sept		Battice	Moutons
Dimanche	2-sept		Battice	Chèvres
Samedi	15-sept		Mons	Foire Agritime
Dimanche	16-sept		Mons	Foire Agritime

